



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

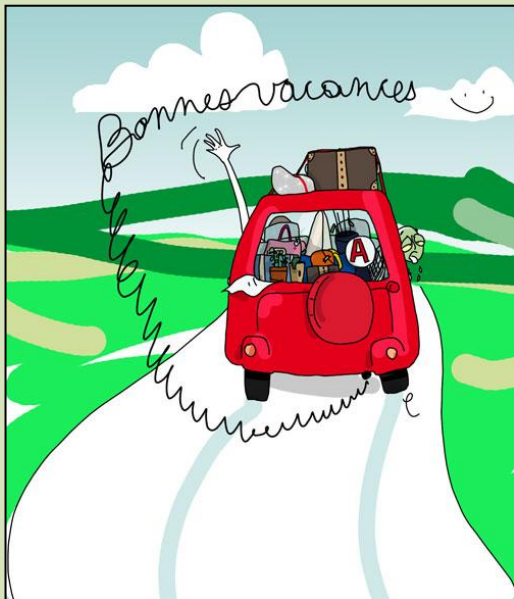
36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

# INFO APL # 13



2016-06-27  
Vol. 42 No. 13

Téléphone : (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net)  
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)



## FERMETURE DU BUREAU DE L'APL les 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet et aussi POUR LES VACANCES

du 8 juillet 2016 à 12 heures  
au vendredi 29 juillet inclusivement.

Nous serons de retour  
le lundi 1<sup>er</sup> août à 9 heures.

## HORAIRE D'ÉTÉ

**En juillet et août,**  
le bureau de l'APL est ouvert  
du lundi au jeudi de 8 h à 17 h  
et le vendredi de 8 h à 12 h



# MESSAGE AUX ENSEIGNANTES ET AUX ENSEIGNANTS SUR LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI

## DATES À METTRE À VOTRE AGENDA

### Rencontres d'information avant les séances de choix de postes du mois d'août. AU BUREAU DE L'APL

11 août 2016	➤ 9 h :	Champ 01 primaire (sauf AUT et GSM) et tous les spécialistes du primaire (champs 04, 05 et 06)
11 août 2016	➤ 14 h :	Champ 02 préscolaire et champ 03 primaire général
15 août 2016	➤ 14 h :	Champ 01 secondaire (incluant AUT et GSM primaire et secondaire) et tous les champs du secondaire



*L'APL communiquera avec vous entre le 1<sup>er</sup> et le 5 août afin de confirmer votre présence à la rencontre d'information.*

*Si vous déménagez prochainement ou avez changé vos coordonnées dernièrement, s.v.p. veuillez nous acheminer les modifications d'ici le 29 juin.*

### Séances de choix de postes du mois d'août 2016 – CSDGS – À LA CITIÈRE

15 août 2016	➤ 9 h :	Champ 01 primaire (sauf AUT et GSM) et spécialistes du primaire (champs 04, 05 et 06)
17 août 2016	➤ 9 h :	Champ 01 secondaire (incluant AUT et GSM primaire et secondaire) et tous les champs du secondaire
17 août 2016	➤ 14 h :	Champ 02 préscolaire et champ 03 primaire général

Les membres de l'APL qui désirent avoir les listes des postes non choisis à la suite des séances de choix de postes, veuillez vous présenter **le lendemain** des dites séances à compter de 9 heures au bureau de l'APL.

## L'Outil de travail quotidien 2016-17

L'agenda *L'Outil de travail quotidien* est maintenant un cahier de planification. Il a été distribué dans vos écoles les 14 et 15 juin 2016.

**Nous vous invitons à nous donner vos commentaires et suggestions à [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net).**

Nous vous rappelons que cet outil est rendu possible grâce aux commandites et permet même à l'APL d'offrir un don aux CLSC de notre territoire afin de permettre à des enfants de participer à des camps d'été.





Le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget 2016 un nouveau crédit d'impôt fédéral au titre des fournitures scolaires qui entrera en vigueur pour l'année d'imposition 2016.

Ce crédit d'impôt :

- s'adressera aux éducateurs détenteurs de brevet d'enseignant;
- sera de 15 % des dépenses admissibles (maximum 150 \$);
- vise les fournitures achetées dans le but d'offrir un enseignement ou d'améliorer l'apprentissage. Par exemple : jeux, casse-têtes, livres, contenants, papier, colle, peinture...



Les règlements encadrant ce nouveau crédit d'impôt ne sont pas encore connus. En attendant ces précisions, **il serait sage de conserver toutes vos factures de fournitures scolaires.**



# POUR VOTRE INFORMATION

## Durant l'année 2015-2016

### avez-vous été en maladie et payé à 75 % ?

### (Clause 5-10.30)

Si vous avez été en invalidité durant l'année scolaire 2015-2016 et que vous avez été rémunéré à 75 % de votre salaire pour une ou pour plusieurs journées (les journées rémunérées à 66 2/3 % ne comptent pas), la Commission scolaire doit vous verser le 14 juillet 2016 l'ajustement 3/2600 du traitement annuel.

Deux cas possibles :

**1. Si moins ou égal à 95 jours de maladie payés à 75 %**

Traitement annuel \_\_\_\_\_ x 3/2600 x 25% x nombre de jours à 75 % \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_  
(Ne comptez pas les jours à 66 2/3 %)

**2. Si supérieur à 95 jours de maladie payés à 75 %**

Traitement annuel \_\_\_\_\_ x 2,74 % = \_\_\_\_\_

Veuillez vérifier l'exactitude du versement.

Ce versement se fera le 14 juillet 2016  
avec la note « **3/2600 ajustement** »  
**sur un relevé de salaire émis à part.**

Si vous ne recevez pas le bon montant ou si vous ne recevez rien  
alors que vous avez été en maladie et payé à 75 %,  
téléphonez à l'APL  
au 450-659-5491 ou sans frais au 514-877-5000 – tonalité – 450-659-5491  
à partir du 8 août 2016.

NB : Le nombre de jours de maladie à 75 % n'inclut pas les 5 premiers jours de l'absence (banque de journées de maladie).

*Jacques Parenteau, secrétaire général*

**Bon été!**  
**Bon repos!**  
**Bonnes vacances!**

